CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil municipal le 7 décembre 2020 à 18 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient à huis clos, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Cette séance fut convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal et l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du Conseil municipal et chaque membre déclare en avoir reçu copie.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à
18 heures 02 minutes.

2020-12-1398 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. **OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ VISANT À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU DOSSIER PENDANT, DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ET IMPLIQUANT LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ** ;

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-12-1399 **<u>2 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ VISANT À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU DOSSIER PENDANT, DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ET IMPLIQUANT LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ</u>**

ATTENDU le *Règlement 2018-532 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord* adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2018;

ATTENDU la *Politique concernant le harcèlement au travail* de la Municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le 16 novembre 2020, le maire de la Municipalité, monsieur François Ghali, a été cité en déontologie devant la section juridictionnelle de la Commission municipale du Québec pour huit (8) manquements allégués au *Code*

d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Wentworth-Nord de 2016 et de 2018;

ATTENDU QUE M^e^ Caroline Charron de la firme DHC avocats a informé la Commission municipale du Québec qu'elle représentait les intérêts des employés de la Municipalité de Wentworth-Nord dans le cadre du dossier impliquant le maire de la Municipalité, alors qu'aucun mandat ne lui a été donné par le conseil municipal à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire connaître comment et par qui M^e^ Charron a été appelée à intervenir auprès de la Commission municipale du Québec pour le compte des employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Direction du contentieux et des enquêtes de la Commission municipale du Québec a communiqué avec des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Wentworth-Nord afin de signifier sa préoccupation à l'égard d'une situation d'entraves et de représailles qui semble être en cours à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter les intérêts de la Municipalité dans le cadre du dossier pendant devant la Commission municipale du Québec et impliquant le maire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a l'obligation, à titre d'employeur, d'assurer le respect de la *Loi sur les normes du travail* et, entre autres, de s'assurer que le milieu de travail soit sain et exempt de harcèlement;

ATTENDU QUE le Maire de la Municipalité a communiqué directement avec des employés municipaux en lien avec divers faits afférents à son dossier pendant devant la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil municipal préconise que ce soit la Directrice générale de la Municipalité qui communique directement avec les employés de la Municipalité à ce sujet et non le Maire;

ATTENDU QUE la Directrice générale de la Municipalité doit assurer la mise en œuvre de la *Politique concernant le harcèlement au travail* et jouer un rôle en vertu de cette Politique afin de protéger les employés municipaux visés par ladite Politique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assurer le droit des employés municipaux de la Municipalité de porter plainte eu égard à une situation qui contrevient à la *Politique concernant le harcèlement au travail*, et ce, sans crainte de représailles;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

4 pour :
Messieurs André Cliche, Yvon Paradis, Eric Johnston et David Zgodzinski

2 contre :
Mesdames Suzanne Paradis et Miriam Rioux

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal

QUE le Conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé à représenter les intérêts de la Municipalité dans le cadre du dossier pendant devant la Commission municipale du Québec et impliquant le maire de la municipalité et à effectuer les démarches nécessaires afin d'assurer le respect par la Directrice générale et le Maire de la *Politique concernant le harcèlement au travail*, ainsi que le respect par le maire de son *Code d'éthique et de déontologie*.

QUE le Conseil municipal demande à la Directrice générale de distribuer la présente résolution à tous les employés municipaux.

Conformément à l'article 142 paragraphe 3 du *Code municipal du Québec*, le Maire, monsieur François Ghali, exerce son droit de veto.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, Monsieur François Ghali, fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 7 décembre 2020.

2020-12-1400 **4 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 18 heures 40 minutes

_____	_____
François Ghali Maire	Marie-France Matteau Directrice générale et Secrétaire-trésorière